



VITAL'ACT-3S

Version de maintenance 4.18

(Référentiel TLA 4.10)

INFORMATION

8 février 2018

Chers partenaires / utilisateurs

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs qu'une mise à jour v4.18 du **VITAL'ACT-3S** (conforme au palier technique TLA4.10 – incluant la nomenclature des actes CCAM) destinée à tous les professionnels de santé est désormais disponible.

La version 4.18 apporte une série d'évolutions réglementaires (dont des modifications des actes NGAP requises par la Convention Médicale 2016) :

- Modification du comportement de l'acte COE (Consultation Obligatoire Enfant) FR138v4
- Nouvelles majorations d'Urgence (MCU, MRT, MUT) FR144
- Consultations et majorations complexes et très complexes (CCE, CCX, MCX et MTX) FR 152 (dans le cadre de l'Avenant 12)
- Création forfait évaluation à domicile FOT (Forfait évaluation domicile handicap) pour les Orthoptistes FR154
- Evolution des coefficients de l'acte AMY FR156
- Prise en compte de la FI485 dans la perspective du support de la base CCAM50.

La version 4.18 du **VITAL'ACT-3S** apporte également plusieurs évolutions et corrections fonctionnelles, notamment :

- des corrections dans l'affichage du coefficient à deux chiffres après la virgule dans le récapitulatif de la facture.
- des corrections portant sur la compatibilité avec le qualificatif de dépense pour permettre de renseigner le paramètre « Entente Directe » pour les actes : MEG, MEP, NFE, NFP, COE, G, GS, VG et VGS.

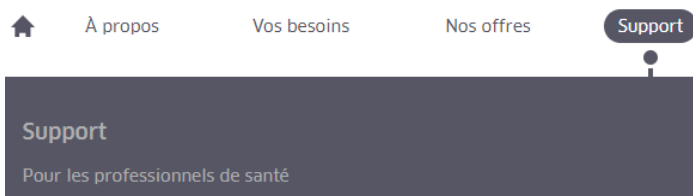


Ingenico Healthcare/e-ID alerte les utilisateurs prescripteurs et sages-femmes que **cette version n'intègre pas l'avenant 13 (supportant la base CCAM 50)**. La mise à jour logicielle intégrant cette évolution est prévue pour avril 2018.

Cette mise à jour peut être exécutée simplement sur les **VITAL'ACT-3S** blancs, ainsi que sur les **VITAL'ACT-3S** bleus ayant déjà migré en version TLA 4.10.

Les utilisateurs des **VITAL'ACT-3S** bleus qui sont sur un palier technique antérieur (niveau 3.00 ou 3.30) et souhaitant migrer vers le niveau TLA 4.10 doivent se procurer un kit de mise à jour auprès de leur éditeur / revendeur habituel. Nous recommandons de vérifier au préalable la compatibilité du logiciel poste de travail avec le référentiel TLA 4.10. En cas d'incompatibilité, nous recommandons aux utilisateurs de différer la mise à jour 4.18 de leur **VITAL'ACT-3S** en attendant la mise à niveau de leur logiciel poste de travail.

Nous proposons également aux utilisateurs de retrouver les vidéos d'accompagnement concernant cette évolution réglementaire sur notre site internet <https://healthcare-eid.ingenico.com/> dans la rubrique « Support ».



Sélectionnez « Pour les Professionnels de Santé » et cliquez sur le lien [Voir le tutoriel →](#) correspondant aux « Notes d'information et recommandations d'usage » de la version « **VITAL'ACT-3S - V4.18 (TLA 4.10)** ».

Comment faire ?

La version 4.18, destinée à tous les professionnels de santé, est disponible dès maintenant auprès de votre éditeur / revendeur habituel.

1. Récupérez la version de la mise à jour du **VITAL'ACT-3S** auprès de votre revendeur et téléchargez-la sur votre ordinateur.
2. Assurez-vous que le **VITAL'ACT-3S** est allumé et connecté en USB au poste de travail.
3. Lancez le programme de mise à jour depuis votre poste de travail.
4. Cliquez sur le bouton « Démarrer » et laissez le **VITAL'ACT-3S** se mettre à jour. Attention à ne pas débrancher le terminal durant l'opération.
5. Le message « Mise à jour effectuée avec succès » sur votre ordinateur et l'écran d'accueil habituel sur votre **VITAL'ACT-3S** (après redémarrage de celui-ci) vous indiquent que la mise à jour est terminée. Vous pouvez alors déconnecter votre **VITAL'ACT-3S**.

En vous remerciant pour votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID
